



résiliation assurance.

Par **kalinka69**, le **29/01/2021** à **08:55**

Bonjour,

Début janvier, j'ai adressé un courrier recommandé avec AR à mon assureur pour lui demander la résiliation de mon contrat avec confirmation de leur part.

A ce jour, je n'ai aucune nouvelle malgré ma relance. Je possède la copie de ma lettre avec bordereau d'envoi et retour de l'accusé de réception.

A défaut de cette confirmation, la résiliation est-elle valable ?

Merci pour votre réponse

Cordialement.

Par **chaber**, le **29/01/2021** à **09:37**

bonjour

Avez-vous respecté les normes pour demander cette résiliation? Pour quel motif?

Par **kalinka69**, le **29/01/2021** à **10:00**

oui toutes les règles ont été respectées c'est à dire trois mois avant l'échéance. Le motif c'est que je ne suis pas satisfaite de cette assurance qui ne respecte pas ses engagements et ne communique pas avec ses clients, et la loi dit que j'ai le droit de changer d'assurance à échéance en respectant les conditions de résiliation.

Par **goofyto8**, le **29/01/2021** à **14:17**

bonjour,

[quote]

A ce jour, je n'ai aucune nouvelle malgré ma relance.[/quote]

En général, ils n'envoient pas de confirmation de résiliation.

Vous ne recevrez plus de demande de paiement de la cotisation à la date où elle vous est adressée régulièrement chaque année; c'est tout.

Par **chaber**, le **29/01/2021** à **14:28**

Généralement les assureurs réagissent très rapidement à une demande de résiliation non valable, ce qui n'est pas votre cas.

Conservez votre demande et l'AR au cas où l'assureur poursuivrait le contrat

Par **kalinka69**, le **30/01/2021** à **08:27**

Merci à vous pour ces renseignements qui vont m'être utiles.

Cordialement.